



L'an deux mil seize, le vingt-trois septembre, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•Personnes présentes :

MM. Martine SOREL, Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER, Adjoint, Sylvie LEFRANCOIS, Jean SUZÉ, Stéphane FRANCON, Guy FOURNIER, Jean-Joël GIL, Brice GRELLIER

•Personnes excusées : Céline ASBROUCQ, Marie-Thérèse HERBINIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean SUZÉ

Délibération versement subvention société de chasse d'Ambleville

Monsieur Philippe BOUILLETTE explique que la coupe des peupliers du Marais de Becquerel est en cours, avec l'ouverture de la chasse les terres sont difficilement accessibles. Aussi, afin d'indemniser la société de chasse, il est proposé de verser une subvention au titre de dédommagement. Monsieur Philippe BOUILLETTE propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération retrait de la commune d'Épiais-Rhus du SIMVVO

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-19,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Épiais-Rhus en date du 29 juin par laquelle la commune demande sa sortie du SIMVVO, suite à son adhésion à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI),

Considérant les termes de ladite délibération, notamment :

- que, depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune d'Épiais-Rhus est membre de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) qui détient la compétence musique avec la création de l'école de musique Sausseron Impressionnistes (EMSI) dont le siège est à Valmondois,
- que, Parmi les communes de la CCSI, la commune d'Épiais-Rhus est la seule à faire partie du SIMMVO et qu'il n'est pas envisageable qu'elle adhère simultanément au SIMMVO et à l'EMSI,
- qu'une convention est en cours d'élaboration, pour un an entre l'EMSI et le SIMVVO afin de ne pas pénaliser les habitants de la commune inscrits au SIMVVO.

Le Conseil décide d'approuver le retrait de la commune d'Épiais-Rhus du SIMVVO.

Délibération rémunération des médecins agréés du comité médical et de la commission de réforme

Madame le Maire fait lecture du courrier du CIG concernant la rémunération des médecins agréés du comité médical et de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales, après en avoir délibéré le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention n°2016/717.

Point avancement ruissellement

Martine SOREL et Philippe BOUILLETTE expliquent les avancées du dossier ruissellement.

Dates à retenir

Prochaine brocante : dimanche 16 octobre

Séniors : samedi 26 novembre

Fête de Noël : dimanche 04 décembre

Questions diverses

Il n'y pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.